

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) Pouvoir adjudicateur :

Ville de Rungis
Services techniques
5, rue Sainte Geneviève
94150 RUNGIS

2) Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3) Objet du marché :

TRAVAUX D'EXTENSION DU LOCAL BOULISTE – PARC DE LA COLLINE CACAO

4) Nature des candidatures :

Candidatures individuelles ou dans le cadre d'un groupement.

5) Structure et nature de la consultation :

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition.

6) Lieu d'exécution des prestations : Rungis.

7) Durée du marché :

La durée du présent marché est de cinq (5) mois à compter de sa date de notification au titulaire du marché. Ce délai comprend une période de préparation d'un (1) mois.

8) Date de démarrage des prestations : Novembre 2017

9) Justificatifs à produire :

Les documents mentionnés au Règlement de la Consultation

10) Unité monétaire : l'Euro

11) Conditions de financement et de règlement des prix :

Les prestations seront financées dans le cadre du budget de la ville de Rungis et seront réglées par mandat administratif.

12) Date limite de réception des offres : le 20 Octobre 2017 à 12 h 00

13) Délai de validité des offres : 120 jours



14) Critères de jugement des offres :

La valeur technique de l'offre : 60% soit 60 points / 100

- Méthodologie d'exécution des travaux 20% soit 20 points /100
 - Personnel affecté à l'exécution des prestations
 - Méthodologie d'exécution des prestations

- Planning d'exécution 15% soit 15 points /100
 - Planning d'exécution détaillé des travaux(Possibilité d'optimisation du délai d'exécution à l'article 4.2 de l'AECCAP)

- Démonstration du savoir-faire 20% soit 20 points /100
 - Présentation d'opérations équivalentes techniquement et financièrement pour recueil d'avis avec coordonnées MOA et MOE

- Sécurité du chantier 5 % soit 5 points /100
 - Equipement de travail du personnel
 - Protection des tiers (public)

Le prix des prestations : 40% soit 40 points / 100

- Noté sur la base de la Décomposition du prix global et forfaitaire

La formule de calcul retenue est la suivante :
$$\frac{\text{prix du candidat le moins disant} \times 40}{\text{Prix du candidat}}$$

15) Retrait du DCE et renseignements :

Ville de Rungis - Services techniques

Administratifs : Mr. Joubert

Techniques: Mr. Rieux

Tél: 01.45.12.80.32

Fax: 01.45.12.80.47

Ou retrait du DCE sur achatpublic.com

16) Date de mise en ligne de l'avis sur le site internet de la ville de Rungis www.rungis.fr et sur achatpublic.com : le 28 Septembre 2017